

Arrêté portant autorisation d'un spectacle pyrotechnique

Le Maire d'Essarts-en-Bocage,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le Code Forestier et notamment ses articles L 322-1, L 322-10 et RE 322-1,
Vu le décret n° 2010-580 du 31 mai 2010 relatif à l'acquisition, la détention et l'utilisation des artifices de divertissement et des articles pyrotechniques destinés au théâtre,
Vu l'arrêté préfectoral n°12/SIDPC-DDTM/627 portant réglementation de l'usage du feu sur le Département de la Vendée en date du 26 novembre 2012,
Vu l'arrêté préfectoral n°19/CAB-SIDPC/503 portant dérogation à l'arrêté préfectoral n°12/SIDPC-DDTM/627 portant réglementation de l'usage du feu sur le Département de la Vendée,
Considérant qu'afin d'assurer la sécurité publique, il y a lieu de réglementer le tir de feux d'artifices sur le territoire de la commune,

ARRETE

Article 1^{er} : À l'occasion des 10 ans de l'association Roule Ta Mécanique, le samedi 16 mai 2026, la commune autorise le tir d'un feu d'artifice, à partir de 22h, sur le terrain de foot de Boulogne, commune déléguée d'ESSARTS-EN-BOCAGE.

Article 2 : L'association veillera à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité de la manifestation notamment :

- En indiquant les modalités préalablement au déroulement de celle-ci.

Article 3 : L'organisation des mesures prévues est entièrement à la charge de l'association qui demeure seule responsable de la manifestation :

- La zone de tir sera délimitée par un barriérage de sécurité et interdite au public durant les phases de montage, tir et nettoyage du spectacle,
- Elle comportera les moyens de lutte contre l'incendie dimensionnés en fonction de la nature des risques.

Article 4 : Le présent arrêté sera transmis au Préfet. Ampliation sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
- Monsieur le Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers des Essarts,
- Monsieur le Président de Roule Ta Mécanique,

A Essarts-en-Bocage, le 16 février 2026.

Maire de la commune
déléguée de Boulogne,

Joël MERCIER

